

Dernière mise à jour le 30 avril 2025

# Taux de cotisations Accident du Travail (AT) 2025

Barème 2025 des taux de cotisations collectifs d'accidents du travail (AT)

## Sommaire

- La cotisation AT/MP, c'est quoi ?
- Quel est le taux accident du travail (AT) en 2025 ?
- Publication site assurance maladie
- Taux moyen AT 2025
- Taux nets collectifs au 1er mai 2025
- Fixation taux AT/MP

## La cotisation AT/MP, c'est quoi ?

La cotisation « AT/MP » désigne la cotisation accidents du travail et maladies professionnelles. Elle est à la [charge exclusive de l'employeur](#) et permet de financer les prestations versées par la branche AT/MP de la sécurité sociale (indemnités journalières, rentes, soins, etc.) en cas d'accident du travail, d'accident de trajet ou de maladie professionnelle.

## Quel est le taux accident du travail (AT) en 2025 ?

### Publication site assurance maladie

A l'occasion d'une publication du 17 décembre 2024, le site de l'assurance maladie confirme que :

- En l'absence de vote de la LFSS pour 2025 ;
- Les arrêtés portant sur le taux de cotisation AT/MP ne pourront pas être publiés avant le 31 décembre 2024.

Par conséquent, le taux de cotisation 2024 s'appliquera jusqu'à la publication des nouveaux taux et exceptionnellement, aucune notification de taux ne sera adressée début janvier.

[Prolongation des taux de cotisation AT/MP 2024 en 2025 Publié le 17 décembre 2024](#)

### Taux moyen AT 2025

Le taux net moyen national est fixé à 2,12% en 2025, soit un taux inchangé par rapport à 2024.

### Taux nets collectifs au 1er mai 2025

Au JO du 30 avril 2025, 3 arrêtés fixent les taux applicables à compter du 1<sup>er</sup> mai 2025 :

[Arrêté du 29 avril 2025 relatif à la tarification des risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles pour l'année 2025](#)

[Arrêté du 29 avril 2025 relatif à la tarification des risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles dans les exploitations minières et assimilées pour l'année 2025](#)

[Arrêté du 29 avril 2025 relatif à la tarification des risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles dans les](#)

[exploitations minières et assimilées pour l'année 2025](#)

## Fixation taux AT/MP

Taux collectif	Taux mixte	Taux propre
Entreprise de moins de 20 salariés	Entreprise de 20 salariés et inférieur à 150 salariés	Entreprise dont l'effectif est au moins de 150 salariés

Pour l'Alsace-Moselle, les seuils sont :

Taux collectif	Taux mixte	Taux propre
Entreprise de moins de 50 salariés	Entreprise de 50 salariés et inférieur à 150 salariés	Entreprise dont l'effectif est au moins de 150 salariés (300 dans le secteur du BTP)

<https://www.legisocial.fr/outils-gestion-rh-et-paie/accident-du-travail-declaration-employeur.html> »

## Taux de cotisations Accident du Travail (AT) 2024

Voici le barème des [taux de cotisations d'Accident du Travail \(AT\) de 2024](#)

Le taux net moyen national de cotisations AT est de **2,12%** pour 2024.

Au JO du 29 décembre 2023, 2 arrêtés fixent les taux applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 :

[Arrêté du 27 décembre 2023 relatif à la tarification des risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles pour l'année 2024](#)

[Arrêté du 27 décembre 2023 relatif à la tarification des risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles dans les exploitations minières et assimilées pour l'année 2024](#)

## Taux de cotisations Accident du Travail (AT) 2023

Voici le barème des [taux de cotisations d'Accident du Travail \(AT\) de 2023](#).

Le taux moyen de cotisations accident du travail de l'année 2023 est de **2,24%**

Au JO du 28 décembre 2022, 2 arrêtés fixent les taux applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 :

[Arrêté du 26 décembre 2022 relatif à la tarification des risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles pour l'année 2023](#)

[Arrêté du 26 décembre 2022 relatif à la tarification des risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles dans les exploitations minières et assimilées pour l'année 2023](#)

## Taux de cotisations Accident du Travail (AT) 2022

Voici le barème des [taux de cotisations d'Accident du Travail \(AT\) de 2022](#).

Le taux moyen de cotisations accident du travail de l'année 2022 est de **2,23%**

[Arrêté du 24 décembre 2021 Relatif à la tarification des risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles pour l'année 2022](#)

[Arrêté du 24 décembre 2021 relatif à la tarification des risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles dans les exploitations minières et assimilées pour l'année 2022](#)